

## COMITE DE PROGRAMMATION LEADER GAL PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### PROCES VERBAL DU COMITE DE PROGRAMMATION DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Le mardi 17 décembre 2019, à 13h45, dans la salle du Peuple de Puisserguier, s'est tenue la réunion des membres du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Pays Haut Languedoc et Vignobles, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES.

Ont participé à cette réunion les membres suivants :

#### Collège « Privés »

Titulaires	Présence	Suppléant	Présence
BELOT Nelly	x	BOURGNE Nadia	x
BEUGNON Guilhem	x	RODRIGUEZ Gabriel	
BEZIAT Patrick	x	BASCOUL Francis	
BLANQUET Catherine	x	BACHELOT Olivier	
BOISJOT Nathalie		BOUSSAGOL François	
COSTE Philippe		CARRETIER Denis	
DESMAZIERES Stephan		BLET Nadège	x
FLEUTIAUX Bertrand	x	GALY-GUIRAUD Marie-Paule	
FROIDEVAUX Claude	x	RONZIER Françoise	x
GARRIGUENC Thierry	x	JEANJEAN Marie-Odile	
OLLIER Françoise		FRISSANT Françoise	x
ROMBEAUX Christophe	x	VIE Nicole	
ROUX Stéphane	x	MIQUEL Raymond	
TREBAOL-CADENAT Marie-Noëlle		FRANCART-MARTY Marie-Josèphe	
Total	9	Total	4

#### Collège « Publics »

Titulaires	Présence	Suppléant	Présence
ARCAS Jean	x	FRAISSE Yves	
BADENAS Jean-Noël	x	SOLA Edwige	
BOUTES Francis	x	GIL Isabelle	
CABROL Josian	x	SONZOGNI Catherine	x
DALERY Guillaume		AUBERT Richard	
EDO Marie-Aline		SALLES Luc	x
ETIENNE Norbert	x	GIL Martine	
GALTIER Daniel	x	VIDAL Bernard	
LAFAURIE Jean-Louis		MANENC Aurélien	
OLMOS Martine	x	GUIRAUD Luc	
POLARD Pierre		BOSC Bernard	
PONS Marie-Pierre	x	FALIP Jean-Luc	
QUEROL Sylvie	x	GONZALEZ Harmonie	
Total	9	Total	2

La règle du double quorum a été respectée :

- Au moins 50% des membres du Comité de Programmation ayant voix délibérante étaient présents (21 membres votants des collèges « Privés » et « Publics » sur 27).
- Au moins 50% des membres votants lors de la séance du Comité de Programmation appartiennent au collège privé (11 membres du collège « Privés » sur 21 votants).

Le Président accueille et remercie les membres du Comité pour leur présence à cette réunion.

### **I. Procès-verbaux des réunions du Comité de Programmation et des consultations écrites précédentes.**

Les membres du Comité de Programmation n'ont pu être réunis après le Comité de Programmation du 25 juin 2019, une consultation écrite a été mise en œuvre le 26 août 2019. Il leur est donc demandé de s'exprimer sur les procès-verbaux qu'ils ont reçus.

Aucune remarque n'étant formulée sur ces documents, l'ensemble des membres approuve les procès-verbaux du Comité de Programmation du 25 juin 2019 et de la consultation écrite du 26 août 2019.

### **II. Avenant n°2 à la convention de mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020.**

Depuis la signature, le 10 décembre 2015, de la convention relative à la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020, des modifications ont été opérées sur les fiches action du GAL, les communes faisant partie de son territoire, la fusion des Communautés de Communes, la composition des membres du Comité de Programmation, etc. mais cela ne s'est pas traduit par la signature d'un avenant entre le GAL, la région et l'Agence de Services et de Paiement.

Dans ce contexte, la région Occitanie, autorité de gestion des fonds européens, souhaite faire un avenant global permettant d'officialiser toutes ces modifications qui ont été actées en Comité Syndical mais également en Comité de Programmation. Une trame générique d'avenant est proposée en annexe.

Les membres approuvent à l'unanimité ce second avenant et autorisent M. Francis BOUTES, Président du GAL et M. Jean ARCAS, Président de la structure porteuse du GAL, à signer cet avenant.

### **III. Informations sur l'Assemblée Générale Leader France du 25/11/2019 et le programme post 2020.**

La Secrétaire d'Etat Chargée des Affaires Européennes, Amélie DE MONTCHALIN, était présente le 25/11/2019 au théâtre de Narbonne pour participer à un débat avec les GAL sur la thématique « Le développement rural et LEADER dans les politiques européennes 2021-2027 », en présence d'Irène TOLLERET, Députée au parlement européen et de Thibaud GUIGNARD, Président de l'Association Leader France.

Des GAL ont témoigné de leurs difficultés de gestion des dossiers LEADER, tant auprès des porteurs de projet qui attendent désespérément le paiement de leurs subventions, qu'auprès des Services Instructeurs dont le nombre de personnes est insuffisant pour traiter les dossiers.

La Ministre a constaté que 24% de l'enveloppe nationale LEADER a été programmée et que 8,33% des crédits ont été payés. Une consultation des acteurs locaux, des GAL, des élus et des préfetures sera lancée début 2020 pour simplifier les procédures et permettre une meilleure mobilisation des fonds européens, notamment de LEADER.

Amélie DE MONTCHALIN a indiqué que dix mesures de simplification en seront tirées dans les six prochains mois. L'objectif étant de consommer tous les crédits alloués à cette programmation et faire en sorte que la prochaine programmation 2021-2027 ne rencontre pas les mêmes problèmes.

Madame Dominique DOMINI de la DG Agri a précisé que les paiements sur le programme LEADER 2014-2020 étaient autorisés jusqu'au 31/12/2023. Compte tenu de la situation de la France au regard du programme LEADER, il sera proposé un règlement de transition pour permettre de payer les dossiers jusqu'en 2024.

Madame DOMINI a indiqué que pour les prochains programmes 2021-2027, les états membres ou les régions devront définir les critères d'éligibilité des dépenses et de sélection.

Un pacte vert ou « green deal » a été lancé par la Présidente Ursula VON DER LEYEN pour que l'Europe devienne le premier continent climatiquement neutre au monde d'ici à 2050. Une priorité sera donnée aux zones rurales et aux zones agricoles.

L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (A.F.C.C.R.E) a souligné que les problèmes de lourdeur administrative n'étaient pas que franco-français. Elle a déploré que la réglementation sur les aides d'état

complique la mise en œuvre des projets via les programmes de développement européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP). Elle a fourni l'exemple d'un foyer recueillant les femmes battues qui doit justifier qu'il ne fausse pas la concurrence.

Dans ce contexte, l'A.F.C.C.R.E a demandé à la DG Agri d'œuvrer pour des règlements qui soient en cohérence avec les différentes politiques de la Commission. Ainsi, elle propose de mettre en place un plan d'exclusion de la législation sur les aides d'Etat aux projets déposés sur les programmes de développement, tel que le plan JUNCKER.

Monsieur Eric ANDRIEU, Député au parlement européen, craint que les enjeux européens soient fondés sur les budgets et donc par répercussion une diminution des crédits dans le contexte du Brexit. Il serait annoncé une baisse de 10% des crédits sur la politique de cohésion et de 15% sur la PAC, ce qui reviendrait, selon lui, à une diminution de 25% des crédits pour le développement rural.

Monsieur ANDRIEU ne souhaiterait pas que le programme LEADER pâtisse des pouvoirs qui pourraient être donnés aux états ou aux régions (notamment en matière de critères d'éligibilité et de sélection).

A la question posée par plusieurs membres du Comité de Programmation sur les causes du retard de la France dans l'avancement du programme LEADER, les gestionnaires du GAL ont répondu qu'elles étaient diverses et relèvent des moyens humains et techniques affectés au programme.

Il est à noter que la Région Occitanie a recruté du personnel pour pallier ces retards et qu'elle a mis en place un dispositif d'avance de 80% de la subvention européenne, payé par la Région, dès lors que le projet est achevé et que la situation financière du porteur de projet nécessite un paiement d'urgence.

#### IV. Avancement du programme LEADER.

Un point d'étape est présenté aux membres du Comité de Programmation, synthétisé par les tableaux ci-dessous :

##### Programmation du GAL au 26/08/2019

Mesure	Maquette financière	Montant programmé	Nombre de dossiers	%
19-2	1 955 409,54 €	1 333 058,00 €	54	68,37
19-3 Coopération	95 000,00	2 211,52 €	1	2,32
19-4 Ass. Technique	385 000,00	301 694,72 €	4	78,36
<b>Totaux</b>	<b>2 435 409,54 €</b>	<b>1 640 964,24 €</b>	<b>59</b>	<b>67,37</b>

La moyenne régionale (ex Languedoc-Roussillon) est de 48%. 24 % de la maquette LEADER nationale a été engagée.

##### Paiement des crédits FEADER LEADER au 16/12/2019

Mesure	Montant programmé	Montant payé	Nombre de dossiers	%
19-2	1 333 058,00 €	91 023,67 €	7*	6,80
19-3 Coopération	2 211,52 €	0,00 €	0	0,00
19-4 Ass. Technique	301 694,72 €	154 898,48 €	4**	51,34
<b>Totaux</b>	<b>1 640 964,24 €</b>	<b>245 922,15 €</b>	<b>10</b>	<b>14,98</b>

\* 5 demandes de solde, 2 demandes d'acompte.

\*\* 3 demandes de solde dont une qui a fait l'objet d'un acompte à 80%.

La moyenne régionale (ex Languedoc-Roussillon) est de 15%. 8,3 % de la maquette LEADER nationale a été payée.

#### V. Sélection de projets.

##### a) Données chiffrées sur les projets en sélection.

Voir le tableau page suivante.

**TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES PROJETS PRESENTES, EN CHIFFRES.**

Statut dossier	Intitulé	Maitre d'ouvrage	N° fiche action	FEADER LEADER	CD 34	CR Occitanie	Autre financeur public	Financeur privé	Top-up	Autofinancement	Montant total du dossier
EN SÉLECTION	Etude pour le sauvetage et la valorisation de la chapelle castrale Saint Sauveur	Commune de La Livinière	2	6 032,00 €	1 508,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 492,00	3 008,00 €	15 040,00 €
	Préservation et valorisation de l'offre muséale du Pays d'Art et d'Histoire	Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles	2	50 775,40 €	12 693,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 867,94 €	79 337,19 €
	Valorisation du site castral de Roquessels	Communauté de Communes Les Avant-Monts	2	30 000,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 708,43 €	31 106,81 €	82 315,24 €
	Etude opérationnelle de valorisation touristique de la voie verte Capestanq-Cruzy	Communauté de Communes Sud Hérault	3	6 860,00 €	1 715,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 185,00 €	2 940,00 €	14 700,00 €
	Carroux enduro bike fest	Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles	4	32 079,96 €	7 765,62 €	0,00 €	254,37 €	0,00 €	0,00 €	10 025,02 €	50 124,97 €
	Outils de promotion Vignobles & Découvertes	Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles	4	51 807,84 €	12 872,92 €	0,00 €	79,04 €	0,00 €	0,00 €	16 189,97 €	80 949,77 €
		<b>Totaux</b>		<b>177 555,20 €</b>	<b>44 055,39 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>333,41 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 385,43 €</b>	<b>79 137,74 €</b>	<b>322 467,17 €</b>

## b) Sélection des projets.

Les porteurs de projets ont tour à tour présenté leurs opérations et répondu aux questions qui leur étaient posées, puis ont quitté la salle pour permettre aux membres du Comité de Programmation de débattre et statuer sur les opérations qui étaient en sélection.

Les membres du Comité de Programmation qui, de par leur fonction au sein des différentes structures qu'ils représentent, auraient un quelconque intérêt dans les projets présentés ont quitté la salle et n'ont donc pas pris part aux votes.

Tableau récapitulatif des notes attribuées aux projets en sélection :

Projet	Note du Service Instructeur	Note du Comité Technique	Note retenue par le Comité de Programmation
Etude pour le sauvetage et la valorisation de la chapelle castrale Saint-Sauveur	/	12,84/20	12,84/20
Préservation et valorisation de l'offre muséale du Pays d'Art et d'Histoire	15,15/20	16,19/20	15,15/20
Valorisation du site castral de Roquessels	/	16,27/20	16,27/20
Etude opérationnelle de valorisation touristique de la voie verte Capestang-Cruzy	/	12,80/20	12,80/20
Caroux enduro bike fest	14,51/20	14,80/20	14,51/20
Outils de promotion Vignobles & Découvertes	16,67/20	16,67/20	16,67/20

Les membres du Comité valident à l'unanimité les projets présentés en sélection.

Tous ces projets répondent aux objectifs stratégiques du GAL et ont obtenu une note supérieure à 10. Ils feront donc l'objet d'un financement du programme FEADER LEADER.

## VI. Date du prochain Comité de Programmation.

La date du prochain Comité de Programmation retenue en séance est fixée le **jeudi 25 juin 2020**. Le Président invite donc les membres à réserver cette date dans leur agenda.

\*\*\*

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance du Comité de Programmation à 15h30.

Francis BOUTES,  
Président du GAL.

